



**REGLEMENT  
BRADERIE DU PETIT RONCHIN  
DIMANCHE 1er OCTOBRE 2017  
DE 8 HEURES A 15 HEURES**

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

**Dispositions Générales :**

La Foire à la Brocante, Braderie du Petit Ronchin, est une manifestation publique de revente d'objets mobiliers. Son principe est la revente d'objets usagers. Cette fête locale participe à la tradition des vides greniers bien connue dans notre région (vente des produits neufs interdite).

En conséquence, seuls peuvent être mis en vente par les particuliers des objets usagés leur appartenant. En vertu de la loi n°2009-16 du 7 Janvier 2009, les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage deux fois par an au plus, et sous condition de justifier d'un domicile ou d'une résidence dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental.

**La vente des animaux, des armes en tout genre (armes blanches et à feu), des disques gravés (CD, DVD et jeux), de produits alimentaires y est strictement interdite.**

Les participants veilleront à respecter et favoriser l'application de toute mesure de sécurité édictée par la VILLE DE RONCHIN, et plus particulièrement à permettre le passage éventuel des véhicules de secours.

**La Police Municipale pourra expulser sans délai toute personne ne respectant pas le règlement de la braderie.**

**Périmètre :**

Avenue Jean Jaurès (**uniquement du bas de la passerelle jusqu'au niveau de la rue du Bas Liévin**)

**Attention au delà de la passerelle (côté Trésor Public et Primeur) périmètre annulé par rapport aux années précédentes**

Rue Lavoisier (de l'avenue Jean Jaurès au Chemin des Margueritois)  
Rue Jules Guesde  
Rue du Général Leclerc (jusqu'à l'ancienne Poste)  
Rue Henri Dillies  
Rue Voltaire

Le stationnement des véhicules sera interdit dans ce périmètre de 00h00 à 16h00.

La circulation des véhicules sera strictement interdite de 8h00 à 15h00. Prévoir la sortie des véhicules **avant 7h45**.

**ACCES BRADEURS**

**ATTENTION EN RAISON DE L'ETAT D'URGENCE, UNIQUEMENT 2 ENTREES ACCESSIBLES : RUE LAVOISIER (COTE MATCH) – AVENUE JEAN JAURES (LIMITE LILLE)**

**Tarifs :**

- Gratuité pour les riverains (à leur adresse) dans la limite de 5 mètres, **au delà 1 euro le mètre supplémentaire**
- 1,00 € le mètre pour les Ronchinois (également pour le quartier du Petit Ronchin) – **au delà de 5 mètres : 2 euros le mètre supplémentaire**
- 3,00 € le mètre pour les extérieurs – **au delà de 5 mètres : 5 euros le mètre supplémentaire**

**Modalités d'inscription :**

Les participants se présentent en Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour procéder à leur inscription. Les inscriptions pour **LES RIVERAINS** auront lieu à l'Hôtel de Ville : **le mardi 19 septembre de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi 20 septembre de 9h à 12h et de 14h à 19h.**

**ATTENTION : A PARTIR DU 21 SEPTEMBRE, PRIORITE AUX AUTRES RONCHINOIS AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE DES RIVERAINS NE SERA PRISE EN COMPTE.**

Passé ce délai, les emplacements restants seront attribués aux **non-riverains** au sein de l'Hôtel de Ville

**Aux Ronchinois (uniquement du quartier Petit Ronchin)**

Le jeudi 21 septembre de 9h à 12h et de 14h à 19h

**Aux Autres Ronchinois**

Le vendredi 22 septembre de 9h à 12h

**Aux Autres Ronchinois et Extérieurs**

Le vendredi 22 septembre de 14h à 19h

**Important : les riverains rue Jean Jaurès n°impairs du n°7 au n°81 et n°pairs du n°450 au 594 auront la possibilité et l'exclusivité de réserver un stand sur la place de Halle sous présentation d'un justificatif de domicile.**

Moyennant le règlement en espèces ou en chèques (libellés à l'ordre du Trésor public) du montant du droit de place, ou après justification de son domicile par le demandeur, celui-ci se voit attribuer un talon de réservation d'emplacement. Ce talon de réservation d'emplacement devra être apposé à la fenêtre (pour les riverains) ou sur l'emplacement (pour les non-riverains) pendant toute la durée de la manifestation. Il sera présenté aux agents municipaux sur simple demande. Le non-respect des conditions de ce règlement peut entraîner l'exclusion de la Braderie sans droit à indemnité.

Bonne braderie à tous !

**Madame ou Monsieur :**

Adresse :

Accepte le règlement de la braderie

Signature